

**Déclaration liminaire des représentants des personnels de Solidaires Finances Publiques élus à la CAP Locale n°2
CAP Locales d'affectations 2013 des agents - Filière Gestion Publique**

- Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, Solidaires Finances Publiques dénonce les dérives engendrées par les politiques libérales menées en matière économique, financière et sociale. Les forums sociaux mondiaux ont largement mis en avant les dangers de l'ultra libéralisme, qui privilégie la finance internationale aux nations. Solidaires Finances Publiques a toujours défendu l'idée que la politique européenne en matière de lutte contre la crise contribuait à enfermer les états membres dans une spirale récessive. Tout récemment, lors du forum social mondial de Tunis, il a été rappelé par les organisations membres l'impérieuse nécessité de renforcer la démocratie partout et pour tous. Pour y parvenir, certains leviers doivent être actionnés, comme la lutte contre la fraude. En effet, comment se satisfaire du constat de l'Union Européenne qui évalue à près de 1000 milliards d'euros les recettes fiscales manquantes ? Comment peut-on accepter des mesures visant à résorber les déficits publics alors que les Etats ne se donnent pas les moyens d'enrayer les fraudes et les évasions fiscales ? Comment peut-on accepter le démantèlement de pans entiers de l'économie réelle, des services publics, pour servir les intérêts d'une minorité agissante ?

En France, le manque à gagner annuel représente 60 à 80 milliards d'euros pour le budget de l'Etat. On le voit, ce manque à gagner année après année a largement contribué à creuser nos déficits publics.

Lors des élections présidentielles, une majorité de nos concitoyens s'est exprimée pour faire émerger une autre politique, replaçant la morale et la justice sociale au cœur des problématiques. Malheureusement, les premiers actes posés par le gouvernement en la matière ont été très en deçà des attentes. Pour Solidaires Finances Publiques, l'exigence d'une autre politique apparaît comme de plus en plus urgente et elle doit se traduire notamment par des mesures de moralisation des finances et de l'économie. Pour Solidaires Finances Publiques, il faut :

- en finir avec le secret bancaire,
- amplifier la lutte contre la fraude et notamment contre les paradis fiscaux,
- donner aux administrations les moyens de contrôler les déclarations fiscales et sociales,
- aller vers la convergence des politiques fiscales en Europe,
- renforcer les services publics.

Les décisions du gouvernement de prioriser certaines administrations au détriment d'autres et de maintenir le cap de la rigueur en matière d'emploi sont des plus préjudiciables pour les missions de service public. Pour les fédérations de fonctionnaires et notamment pour Solidaires, il faut :

- remettre de l'emploi dans tous les services publics,
- mieux reconnaître les qualifications des personnels via la refonte des grilles indiciaires, la revalorisation du point d'indice et de l'indemnitaire, le renforcement des plans de qualification intra et inter-catégoriels.

Lors du CTR du 4/04/2013, Solidaires Finances Publiques a dénoncé les vagues successives de suppressions d'emplois (plus de 25 000 en 10 ans), le management par objectifs, les réductions drastiques de crédit, la dégradation des conditions de travail des agents, l'affaiblissement du service public. En réponse, le Directeur Général a réaffirmé son attachement à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Mais il a également mis en perspective les bienfaits de la démarche stratégique pour améliorer le fonctionnement de la DGFIP, écartant au passage la question de l'emploi.

- Nous tenons également à rappeler qu'il y a de plus en plus de souffrance au travail et cette réalité insupportable et parfois insoutenable doit conduire à des réajustements de fond. La détresse de certains a parfois conduit au pire. C'est pourquoi, l'administration doit s'emparer de cette question en se donnant tous les moyens pour y mettre un terme. Cela passe notamment par une révision de la politique du « chiffre », par un management plus en phase avec les attentes des personnels, par des règles de gestion acceptées et compréhensibles par tous.

Cette CAP Locale d'affectation va se tenir dans un contexte de situation des effectifs catastrophique. Après avoir supprimé 25 000 emplois C depuis 10 ans, auxquels il faut ajouter les 2000 programmés en 2013, en refusant d'anticiper le recrutement, l'administration met les services et les agents en difficultés. La situation du TAGERFIP projetée au 31/12/2013 (intégrant la liste principale du concours C) laisse apparaître un déficit de plus de mille agents C :

- 545,6 sur la filière fiscale
- 337,6 sur la filière gestion publique

Chiffres auxquels il faut ajouter les 149 agents inscrits sur la liste complémentaire du concours interne normal B dont l'appel vient d'être officialisé.

Si l'annonce du recrutement de la liste complémentaire du concours commun C, exigé depuis plusieurs mois par les élus de Solidaires Finances Publiques, à hauteur de 500 emplois va donner un peu d'air, il ne comblera pas ce déficit !

Déficit qui s'aggravera encore d'ici la fin de l'année avec les départs en retraite non connus à ce jour et qui risque de s'amplifier suite à la mise en application (prévu en juillet 2013) du décret sur l'accès linéaire au 8^{ème} échelon d'AAPFIP 1^{ère} classe.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette situation catastrophique doit cesser. Pour cela, il est nécessaire :

- de stopper les suppressions d'emplois.
- d'anticiper les recrutements afin que tous les emplois C soient pourvus le plus rapidement possible.

La situation actuelle de sous-effectif conduit l'administration à casser les garanties des agents pour gérer la pénurie en instaurant une souplesse maximale de gestion.

Dans ce contexte actuel, où les règles d'affectations sont de plus en plus bafouées par les directions locales, Solidaires Finances Publiques condamne toutes velléités de l'administration d'inventer des règles :

- qui ne découlent pas des règles nationales,
- qui ne respectent pas les corps des agents,
- qui ne respectent pas les filières.

Concernant cette CAP, Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution des postes doit se faire sur la base de la demande des agents, départagés entre eux par l'ancienneté administrative. Toute autre notion qui reposerait sur une appréciation subjective (profil, avis, cursus, voire « la tête du client ») et qui a déjà fait la preuve de son inefficacité au sein de la filière fiscale (ex : DGE, Centre Impôts Services, etc.) sera fermement condamnée par notre organisation. Nous persistons à penser qu'un agent est bien plus efficace et plus à l'aise dans ses conditions de travail sur un poste qu'il a librement choisi. Enfin, pour accepter le fait de ne pas obtenir sa mutation, un agent doit en comprendre les raisons : seul un critère objectif tel que l'ancienneté répond à cette exigence.

Nous réaffirmons les droits des agents en matière de temps partiel qui ne peuvent être remis en cause pour des raisons de sous-effectif.

Comme le stipule la note de la Direction Générale sur la déclinaison en local des règles nationales de mutation, en vue de préparer les mouvements de 2014 qui se feront selon des calendriers disjoints entre le B et les C, et selon une finesse mission/structure différente selon les catégories, les interclassements entre B et C devront disparaître.

Monsieur le Président, l'intérêt bien compris de l'administration pour un bon fonctionnement des services et des agents, consiste à affecter sur les postes des agents qui en ont exprimé le souhait et selon des règles transparentes. C'est à ce prix que l'indépendance et la neutralité exigées des agents de l'Etat seront assurées. L'intérêt du service commande donc que les agents soient respectés et traités de manière objective et neutre.

Concernant ce mouvement de contrôleurs Filière Gestion Publique, 100 agents ont fait une demande de mutation par ancienneté administrative et 12 restant dans le processus de l'ancienneté de la demande.

Un premier projet de mouvement avait été envoyé aux cégapistes le 28 juin, mouvement non abouti mais qui respectait les règles de l'ancienneté.

Le 03 juillet, un nouveau projet nous était envoyé, modifiant 5 affectations, mais 3 d'entre elles dérogeant aux règles de l'ancienneté administrative.

A la 1^{ère} convocation, les élus de Solidaires Finances Publiques et de la CGT vous demandaient de siéger sur le projet initial.

Devant votre refus catégorique, Solidaires Finances Publiques et la CGT ont quitté la séance non ouverte.

Un communiqué intersyndical de nos 2 OS a été envoyé aux agents leur expliquant la situation.

Or, un flash de la Direction sur Ulysse 59 relatait ce boycott, mais en détournant la vérité.

En effet, dans l'avant dernier paragraphe, la direction précisait :

"Que les évolutions envisagées par les syndicats n'étaient toujours pas connues"

Solidaires Finances Publiques s'insurge contre ce mensonge, puisque nos élus ont appelé les services RH en amont le 02 juillet, afin de proposer des évolutions, et ce toujours dans le respect des règles de l'ancienneté !

La Direction connaissait donc les propositions de Solidaires Finances Publiques le 05 juillet 2013.

Solidaires Finances Publiques dénonce le changement opéré par la Direction entre le 1er projet et celui présenté ce jour. En effet, comme énoncé dans cette liminaire, nous restons très attachés aux règles de l'ancienneté .

Au final, un seul agent sur 12 a eu sa mutation dans le cadre de l'ancienneté de la demande, et 42 agents sur 100 sont mutés dans le dispositif de l'ancienneté administrative et 3 affectations dont Solidaires Finances Publiques demande le retrait celles ci ne répondant pas aux règles de l'ancienneté.

Sur les 43 mutations, 15 agents ont obtenu leur 1er voeu et 7 sont affectés d'office.

Sur le taux de mutations obtenues à savoir 43%, Solidaires Finances Publiques s'en inquiète , tout autant des 11 demandes restantes et prioritaires par ancienneté de la demande.